

Inscription Restauration Scolaire et Accueil de Loisirs pour la rentrée 2026-2027



NOUVELLE PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Dossier complet à déposer uniquement à l'accueil de la Mairie avant le 27 juin 2026 pendant les horaires suivants :

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi : 8h30 à 12h – 15h30 à 17h30

Vendredi : 8h30 à 12h – 15h à 17h

Samedi : 9h à 12h

Nocturne le mardi 23 juin 2026 à la mairie (salle du conseil) :
de 17h30 à 20h00

Chers parents,

En raison des réelles difficultés rencontrées l'année dernière lors des inscriptions, la mairie a décidé de modifier les modalités pour cette année.

Du 8 juin au 27 juin 2026 au plus tard, vous devrez rassembler les pièces justificatives nécessaires puis déposer un dossier complet à l'accueil de la mairie. Cette année, aucun document ne devra être transmis via le Portail Famille.

Pour obtenir le dossier d'inscription quatre options s'offrent à vous :

- Vous rendre directement à l'accueil de la mairie à partir du 8 juin,
- Télécharger le dossier complet via le portail famille (accès : onglet accueil / consulter les documents / dossier d'inscription complet 2026-2027)
- Télécharger le dossier complet sur le site de la ville (accès : enfance & jeunesse / dossier d'inscription complet 2026-2027)
- Télécharger le dossier complet sur le Facebook de la Mairie

Nous vous informons que les dossiers reçus après la date limite seront placés sur liste d'attente pendant l'été et ne seront traités qu'en septembre. Par conséquent, les enfants ne pourront accéder aux structures ALSH et Restauration Scolaire qu'à partir du mois d'octobre.

Mes services restent naturellement à votre disposition, pour tout complément d'informations que vous estimeriez utile.

Veuillez agréer, chers parents, mes sincères salutations.



Le Maire de Presles en Brie


Yoann COSSEVE